

FOUNTAIN S.A.
Avenue de l'Artisanat 17 à 1420 Braine l'Alleud
RPM Nivelles – NN 0412.124.393

CONVOCAATION

Les actionnaires sont priés d'assister à l'**Assemblée générale ordinaire annuelle** des actionnaires qui se tiendra le mardi **25 mai 2009** à 10 heures au siège social, Avenue de l'Artisanat 17 à 1420 Braine l'Alleud, avec pour

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice 2008.
2. Rapports des Commissaires agréés, statutaire et consolidé, relatifs aux opérations de l'exercice 2008.
3. Proposition d'approuver le bilan et le compte de résultats statutaires au 31 décembre 2008, et présentation du bilan et du compte de résultats consolidés.
4. Proposition d'approuver l'affectation du Résultat de l'exercice 2008.
5. Proposition de donner décharge de leur gestion aux Administrateurs.
6. Proposition de donner décharge de leur mission aux Commissaires agréés, statutaire et consolidé.
7. Nominations statutaires :
 71. Renouvellement, pour un terme de **trois** années venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire de 2012, des mandats d'administrateur **de** :
 - Mr Philippe SEVIN, Bolton Gardens 13, SW5 OAL London (UK),
 - Mr Bruno LAMBERT, Trevor Place 8, SW7 LA London (UK),
 - Mr Philip PERCIVAL, Holland Park Court 10, Holland Park Gardens, W148 DN London, celui-ci ayant été coopté du 27 octobre 2008 pour reprendre le mandat de Mr Philippe RENIER démissionnaire
 - Mr Jean Ducroux, rue Nicolas Chuquel 5, 75017 Paris (FR),et de
 - Mr Pierre VERMAUT, Route de Lessines 35, 7911 Frasnes-lez-Buissenal
 - Mr Paul LIPPENS, Avenue du Fort Jaco 54, 1180 Bruxelles
 - Mr Alain ENGLEBERT, Avenue des Genêts 14, 1640 Rhode Saint Genèse.Ces administrateurs sont chacun, pour autant que nécessaire conformément à l'article 524§4 alinéa 2 du Code des Sociétés, des « administrateurs indépendants » au sens de l'article 524 précité, chacun d'eux répondant aux critères prévus par le §4 alinéa 2 dudit article 524.
 72. Nomination de BST Réviseurs d'Entreprise, représenté par Mr Frédéric Lepoutre, en qualité de Commissaire aux comptes statutaires pour une durée de trois ans venant à échéance à l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2012
8. Proposition de fixer les honoraires annuels du Commissaire aux comptes statutaires à la somme de **23.000 €**
9. Gouvernance d'entreprise : information et suivi.
10. Divers.

Les comptes annuels tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration et les Rapports mentionnés dans l'ordre du jour peuvent être consultés par les actionnaires à dater du **11 mai 2009** au siège social de 14 à 17h, et peuvent être obtenus gratuitement au siège social.

Pour être admis ou se faire représenter à cette Assemblée, les actionnaires voudront bien se conformer aux articles 17bis et 17ter des statuts de la société en déposant leurs titres ou certificats nominatifs ou procuration avant le **18 mai 2009** au siège social de la Société de 10 à 12 heures, ou dans l'une des quatre Banques dépositaires : Banque DEGROOF, ING, FORTIS, CBC. Les porteurs d'actions nominatives sont tenus d'informer dans le même délai et par écrit le Conseil d'Administration de leur intention de participer à l'Assemblée et d'indiquer le nombre de titres pour lesquels ils entendent prendre part au vote.

La formule de procuration arrêtée par le Conseil du 17 mars 2009 peut être obtenue sur simple demande au siège social.

Le Conseil d'Administration.